

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES / INFORMATIONS AUX CANDIDATS
D'UN OPERATEUR ECONOMIQUE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE MARCHE PUBLIC**

**Étude de faisabilité réseau de chaleur et définition d'un Plan Local de
Chaleur et de Froid sur le territoire de Saint-Malo Agglomération
Procédure Adaptée**

Afin de garantir l'intégrité des échanges, les questions sont publiées telles qu'elles ont été formulées par les candidats. L'acheteur décline toute modification de leur syntaxe ou orthographe originale.

SERIE 1 – le 15/09/2026

QUESTION N°1

La qualification OPQIBI 20.12 « AMO pour la réalisation d'installations de production d'énergie utilisant la biomasse peut-elle être considérée comme équivalente et permettrait de répondre à cet appel d'offres ?

REPONSE N°1

Pour rappel, le Règlement de Consultation prévoit :

« La qualification OPQIBI 13.19 ou équivalent (conditions d'éligibilité et financement de l'ADEME) justifiant de vos compétences et de votre expérience pour les missions requises. Les qualifications OPQIBI 20.08, 19.05 et 20.10 ou équivalent sont fortement attendues également. L'absence de ces qualifications entraînera le rejet de votre offre. »

Le marché porte sur une étude de faisabilité de réseau de chaleur/froid et l'élaboration d'un Plan Local de Chaleur et de Froid, avec un financement ADEME visé. La qualification 13.19 « Étude de réseaux de transport de chaleur et de froid » (ou équivalent reconnu par l'ADEME) est donc une exigence obligatoire.

La qualification 20.12 concerne l'AMO pour des installations de production biomasse et ne couvre pas le même champ de compétences que les qualifications 13.19, 20.08, 19.05 et 20.10 requises ou attendues ici.

En conséquence :

- La qualification OPQIBI 20.12 ne peut pas être considérée comme équivalente à la 13.19 (ni aux 20.08, 19.05 et 20.10) au sens de ce marché.

- Vous devez justifier, à la date limite de remise des offres, de la qualification 13.19 (ou équivalent ADEME) et, autant que possible, des qualifications 20.08, 19.05 et 20.10 (ou équivalents).
- Sans justification de la 13.19 (ou équivalent ADEME), l'offre sera rejetée, comme indiqué dans le RC.

Si vous ne détenez pas ces qualifications en propre, vous pouvez, le cas échéant, vous appuyer sur des co-traitants ou sous-traitants qualifiés, dans le respect des règles du code de la commande publique et du DCE.